

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 07 OCTOBRE 2010

CE N'EST PAS À LA PUISSANCE PUBLIQUE DE SAUVER LE SOLDAT POWEO

Lors de la séance du conseil de surveillance du 24 septembre 2010, le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a annoncé son intention de prendre part au capital de l'entreprise privée Gaz de Normandie (GDN) détenue majoritairement par l'opérateur alternatif en énergie Poweo. Depuis plusieurs années, GDN, à la suite d'un appel à projets lancé par le GPMH, tente d'installer sur le site d'Antifer un terminal méthanier. Sans succès : Malgré de belles promesses de rentabilité, GDN n'a pas réussi à convaincre des investisseurs ; ces derniers étant d'évidence convaincus du peu d'intérêt à terme d'une telle entreprise. Et de fait, GDN a été contraint depuis 18 mois de suspendre son projet, faute de trouver un nouvel actionnaire assez audacieux – ou plutôt inconscient – pour se risquer dans une telle aventure. Durant ces 18 mois, le versement du loyer pour la réservation de terrain a été gelé, entraînant un manque à gagner de 697 500 euros pour le GPMH. En réponse, le GPMH propose de prendre part au capital de GDN en faisant une avance à GDN sur cinq années de loyer de réservation de terrain. A cela s'ajoute un engagement du GPMH à verser un budget de fonctionnement à GDN de 750 000 euros sur cinq ans. Cela représente un manque à gagner de 3,7 M€ pour le GPMH, hors intérêt.

Le rôle du GPMH est de favoriser le développement du trafic portuaire par des investissements structurants au service de la communauté. Or dans ce cas précis, il s'écarte de ses fonctions en jouant le rôle de banquier au service d'intérêts privés. Un rôle dans lequel les banques elles-mêmes refusent de s'engager. En outre, la participation sans appel d'offres d'un établissement public dans un projet privé, pose la question du conflit d'intérêt dans la mesure où à l'origine du projet le GPMH a retenu GDN suite à un appel d'offre en y incluant la réservation de terrain.

Un Poweo dans la peau d'un soldat Ryan qui doit être impérativement sauvé par la puissance publique est une aberration économique, politique et morale.

Il est aussi permis de s'interroger sur la méthode utilisée par le GPMH qui présente une délibération de cette importance seulement 48 heures avant la réunion des membres du conseil de surveillance. Cela s'appelle : tenter de gagner par effet de surprise. Alors que d'évidence, les membres du conseil de surveillance ne peuvent pas prendre une décision stratégique pour l'avenir de la place portuaire sans avoir tous les éléments d'information et sans en avoir référé au conseil de développement, comme le mentionne la nouvelle gouvernance issue de la réforme portuaire. Le port autonome devenu GPMH serait-il devenu encore plus autonome que le port autonome ?

Il est plus responsable de demander à ce que la décision soit prise lors d'un prochain conseil de surveillance. Il faut avoir à l'esprit que cette délibération prise à la hâte gèlerait tous projets sur Antifer pour une durée de cinq ans : développement de l'éolien (assemblage et maintenance) pour lequel le site est parfaitement adapté, port de plaisance, pôle des énergies marines. A noter que l'emprise des terrains par le gazoduc sur l'arrière pays aurait les mêmes conséquences. A juste titre, les investisseurs potentiels pourraient se sentir lésés.

Durant toutes ces années, Gaz de Normandie n'a pas pu faire la preuve qu'il était capable de monter un projet viable. Le temps à venir ne changera rien, sauf à compromettre gravement de nouvelles perspectives d'avenir pour la région.

